



Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – AU 1er JANVIER 2026

MAIRE

Salaire de base : 9013.68 \$

Allocation de dépenses imposable au fédéral seulement : 4506.96 \$

TOTAL : 13 520.64 \$

MAIRE SUPPLÉANT

Salaire de base : 4506.84 \$

Allocation de dépenses imposable au fédéral seulement : 2253.36 \$

TOTAL : 6760.20 \$

CONSEILLERS (ÈRES)

Salaire de base : 3004.56 \$

Allocation de dépense imposable au fédéral seulement : 1502.28 \$

TOTAL : 4506.84 \$